

# GARANTIE REFLEX'SOL

En outre, nous soussignés REFLEX'SOL®, garantissons après livraison :

## 1 - LES PIÈCES MÉCANIQUES

Nous garantissons que toutes nos pièces posées à l'intérieur selon les règles de l'Art et conformément à notre documentation, conserveront leurs propriétés mécaniques et leur efficacité pendant la durée de la Garantie, soit pendant **5 ans**.

En cas de défaut, le mécanisme sera échangé sans que la fourniture d'un autre mécanisme ou de quelques pièces ne prolonge la garantie première.

Les pièces défectueuses seront retournées en nos ateliers de Limoux, franco de port, accompagnées d'une copie de la facture et d'une note descriptive des remarques justifiant le retour.

Le mécanisme d'échange sera réexpédié au destinataire franco, port payé par notre société.

## 2 - LES TOILES

Toile 676 : garantie de **5 ans**.

Toutes les autres toiles : garantie de 2 ans.

Nous garantissons que toutes les toiles REFLEX'SOL® posées à l'intérieur derrière une paroi transparente possédant toutes les caractéristiques optiques du Verre, selon les règles de l'Art et conformément à notre documentation, conserveront leurs propriétés mécaniques pendant la durée de la garantie.

La toile devra être éloignée de l'humidité permanente ou accidentelle (ruissellement ou condensation). On évitera de la froisser, chiffonner ou plier et de la soumettre à tout effort mécanique exagéré qui aurait pour conséquence de détériorer la pellicule réflecteur.

Le côté réflecteur de la toile sera régulièrement débarrassé des insectes pouvant s'y déposer et nettoyé consciencieusement.

Le store REFLEX'SOL® ne peut en aucun cas être garanti contre l'action des insectes, parasites et autres nuisibles, ni contre l'action des moisissures.

Les tissus réflecteurs sont composés de fins rubans réflecteurs retenus par un maillage tissé ; cette constitution ne permet pas d'obtenir un aspect parfaitement régulier.

La présence de minuscules jours ou de « fils » ne réduit pas de manière significative l'efficacité du store.

Tout autre demande que l'échange de la toile ne pourrait être prise en compte qu'en dehors de la Garantie ; les salissures, les tâches, marques et autres défauts d'aspects dus à la pose ou à des défauts d'utilisation et pouvant apparaître sur ou au travers de la toile, ne sont pas couverts par la Garantie car ils ne modifient pas de manière significative l'efficacité du store REFLEX'SOL®.

L'échange ou le remplacement éventuel de toiles ou de pièces ne saurait prolonger la garantie et tiendra compte d'un amortissement linéaire proportionnel à la durée de la Garantie.

## 3 - LES MOTEURS

Nous garantissons pour une durée de **5 ans** les moteurs des stores ZENIT, VEGA/VEGA COMPACT, SKYSOL, VERTIGO, GRAND ROULEAU. Les moteurs des stores SOLARIA, OASIS et CALIFORNIEN ont une garantie d'un an.